
Règles générales

● Effets

Le Code de conduite de Fast Retailing (ci-après « CdC ») est un ensemble de principes de base écrits qui s'appliquent à tous les employés de l'entreprise et leur donne un ensemble de lignes directrices à respecter.

● Champ d'application

Le CdC s'applique aux directeurs, aux directeurs exécutifs et à tous les employés (quel que soit leur contrat ; cette précision vaut pour tout le document) de (1) Fast Retailing Co., Ltd. et (2) toutes les filiales dans lesquelles Fast Retailing Co., Ltd. dispose de plus de 50 % des droits de vote, de façon directe ou indirecte (ci-après le « Groupe Fast Retailing ») et (3) à toutes les personnes (y compris les directeurs et employés) qui se sont engagées à respecter le CdC par la signature d'un contrat avec une entreprise du Groupe Fast Retailing.

● Points importants relatifs au management et aux responsabilités

- 1) Les entreprises du Groupe Fast Retailing ne doivent pas donner de directives de travail à leurs directeurs, directeurs exécutifs ou employés allant à l'encontre du CdC.
- 2) Les directeurs et directeurs exécutifs des entreprises du Groupe Fast Retailing doivent avoir un rôle moteur dans la mise en œuvre du CdC et doivent mettre en place et constamment améliorer une organisation optimale de l'entreprise en garantissant la formation continue. En cas de violation du CdC, de quelque nature qu'elle soit, ils doivent immédiatement analyser la situation et mettre en œuvre toute mesure appropriée pour éviter toute répétition.
- 3) Si les directeurs, directeurs exécutifs et employés découvrent une violation du CdC, ils doivent immédiatement en faire part à leur supérieur hiérarchique ou au service interne de conseil de l'entreprise (la hotline du Groupe Fast Retailing).
- 4) Les entreprises du Groupe Fast Retailing doivent préserver la confidentialité de toute personne ayant signalé un fait ou demandé conseil dans ce cadre. En outre, elles doivent empêcher toute forme de représailles à l'égard de toute personne ayant signalé un fait ou demandé conseil dans ce cadre et ne doivent tolérer aucun traitement défavorable à son égard.

● Révisions et procédures

- 1) Mises à jour
 - Le présent CdC devra être revu et mis à jour de façon régulière afin de se conformer aux évolutions de la société et aux méthodes et pratiques opérationnelles de l'entreprise au sein desquelles le CdC est applicable.
- 2) Procédure
 - Les mises à jour et la suppression de principes de base et de règles générales du CdC devront être préparées par le Président du CdC et approuvées par le directeur exécutif en charge des affaires juridiques et de la conformité et par le conseil d'administration.
 - Les mises à jour et la suppression de lignes directrices du CdC seront préparées par le Président du CdC et approuvées par le directeur exécutif en charge des affaires juridiques et de la conformité et par le Comité en charge du CdC.